

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du lundi 12 avril 2021

Etaient présents : Mmes GALOT Cécile (en visioconférence), POCHET Eliane, MM. BARRAS Olivier, BLANC Jean-Marc, EVRARD Franck, LECHARTIER Marc-Antoine, MERMILLON Éric, TOURNIER Frédéric, VUAILLAT Bernard.

Excusé : M. COTTIER Boris.

Secrétaire de séance : M. BARRAS Olivier.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

M. le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la décision modificative n° 1 : validé.

1) Approbation du compte rendu du Conseil du 08 mars 2021

Eliane POCHET demande si l'interdiction des chaînes forestières sur les routes goudronnées de la commune est effective ou bien s'agit-il d'une décision conditionnelle.

Il faut se renseigner sur la légalité de la décision pour la rendre effective. A faire le plus rapidement possible.

Marc Antoine LECHARTIER remarque aussi que la date du prochain conseil sur le compte rendu est erronée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Revue commissions communales et intercommunales et Syndicats

- Entretien des routes : Eurovia a établi un devis pour les différents travaux à réaliser sur les routes. Il faudra prioriser les travaux pour cette année. Éric MERMILLON attend un second devis de Colas pour définir les travaux à réaliser cette année.

- Camping : Les travaux du sanitaire vont bientôt débiter.

La demande de devis a été réalisé. A l'origine, les travaux devaient coûter 115.560 euros ttc, ils seront finalement de 96.008,40 euros ttc après le retour des devis. Il est prévu une subvention de 62 405.46 euros soit 65% du projet.

Le gérant va pouvoir poser le dossier pour le maintien du camping en 3 étoiles en mai.

- Terrains agricoles : Olivier BARRAS présente le classement des terrains agricoles en 3 catégories de prix : 5€, 25€ et 40 euros par hectare en fonction de leur qualité. Le conseil n'émet pas d'opposition à cette proposition. Cela permettra de réunir les agriculteurs pour leurs présenter le projet qui sera soumis ultérieurement au vote du conseil.

- Piste des Etreys : un devis de réparation de la piste communale de 39.360 euros ttc a été établi par l'entreprise FAMY à la suite des dégâts occasionné lors du débardage de bois. Le devis sera transmis au propriétaire des bois débardés. Il faudra prévoir un constat d'huissier.

- Piste des Ravières : Un rdv est prévu le 1^{er} mai avec Lars THORND AHL, propriétaire des Pralets pour étudier le passage d'une piste forestière sur sa propriété.

- Parc naturel du Haut Jura : Jean Marc BLANC nous informe qu'un projet pour modifier le cours d'eau de la Valserine sous le Grand Essert est en cours. Ce projet suscite débat sur l'efficacité de la réalisation au sein du conseil. Cependant ce projet est mené par le PNR et le conseil n'a pas à donner son accord.

- CCAS : une réunion a eu lieu le 9 mars. Une lettre de remerciement à Colette BURDAIRON pour son implication au sein du CCAS pendant ces années lui a été envoyée. Elle en fut très touchée.
 - Point sur les bornes à incendie de Noirecombe et Forens.
 - Sentiers : les travaux de réalisation du sentier au Grand Essert ont débuté.
 - SIVOS : le bus scolaire va être renouvelé. Un devis de 80.600 euros pour l'achat d'un neuf a été réalisé. L'acquisition d'un bus a été retenue car on récupère la tva et l'obtention d'une subvention nous permet d'obtenir un bus à 33 000 euros. Livraison prévue du bus fin octobre début novembre. L'ancien bus sera vendu aux enchères pour un montant approximatif de 5000 euros.
 - Un projet d'antenne téléphonique est à l'étude sur Noirecombe.
 - La fibre devrait monter jusqu'à Menthières.
- Olivier BARRAS demande de bien se renseigner sur l'ajout ou non de poteaux supplémentaires lors de l'installation de la fibre sur les hameaux du village.
- M. LACROIX vient d'acheter le détroit, dernière maison de la commune limitrophe à la commune de Bellecombe dans le Jura. Il demande le raccordement à l'électricité.

3) Délibérations : DM1, Procédure de biens vacants sans maître, Bibliothèque, Travaux Ecole

- Procédure de bien vacant sans maître. Frederic TOURNIER nous explique que cette procédure permet à la commune de récupérer des terrains sur la commune qui n'ont plus de propriétaires. Il serait bien de procéder à l'inventaire de ces parcelles sur la commune. Validé
- Les amortissements du budget de la commune n'ont pas été mis à la bonne ligne. La trésorerie demande le rétablissement de cette ligne qui ne crée pas de changement sur le budget. Voté.
- Bibliothèque : la bibliothèque est maintenant associée au Département qui propose de signer une charte avec la commune. Voté à l'unanimité.
- Travaux : un avenant de l'entreprise GALLIA pour moins disant de 5987 euros pour l'isolation du dessous du plancher de l'école qui sera remplacée par un plancher coupe-feu qui sera réalisé par une autre entreprise. Voté à l'unanimité.

4) Questions diverses

- Offre de prix pour la protection sanitaire de l'école et de la mairie. Il s'agit de film à apposer sur les différents meubles et poignées pour une désinfection complète du mobilier. Un devis de 1900 euros a été établi pour une protection antimicrobienne des deux bâtiments. Validé.
- Courrier de Corinne TISSOT pour informer le conseil de sa demande de retraite à partir du 1^{er} septembre 2021.
- Demande de subvention de 200 euros de la Bibliothèque et de l'Echo de la Valserine. Accepté.
- Dérogations scolaires : Cyril et Sandrine LANIESSE ont demandé pour inscrire leur fils à Chézery. Laurène MOLARRET, Atsem à Chézery, a également demandé pour inscrire sa fille à l'école de Chézery. Dérogations validées.
- Réflexion pour l'aménagement du dessus de l'épicerie : possibilité d'un cabinet médical et salle des associations à étudier.

5) Tour de table

Compte-rendu de la réunion :

- du SIVOM du Crêt d'Eau par Olivier BARRAS, un projet est à l'étude sur le chalet du Sac.
- du Syndicat des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine par Eric MERMILLON.
- de la commission Eau et Assainissement par Frédéric TOURNIER.

Prochain conseil municipal proposé au 03 mai.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire, Bernard VUAILLAT



Le secrétaire de séance, Olivier BARRAS